

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2026-22 (2026-08-18)

Retrait anticipé des quais Le lundi 21 septembre 2026

En raison de la baisse du niveau de l'eau observée cette année et à la lumière de l'expérience vécue l'an dernier, nous devons anticiper la date de retrait des quais et conséquemment la date limite de retrait des embarcations. Nous prévoyons procéder au retrait des quais à compter du 21 septembre prochain.

Nous demandons donc aux propriétaires d'embarcations des 2 marinas de retirer leur embarcation avant ou au plus tard **le matin du 21 septembre** afin que les quais puissent être sortis du lac dans les délais prévus.

Tous les accessoires attachés au quai, tel que protecteurs et défenses doivent également être retirés. L'Association ne sera pas responsable des dommages causés à ceux-ci, lors du remisage des passerelles et des quais pour la saison hivernale.

Nous vous invitons donc à vérifier dès maintenant la profondeur d'eau sous votre embarcation et à planifier en conséquence afin d'éviter toute situation d'échouage.

Nous sommes conscients des inconvénients et nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Le conseil d'administration